

PROGRAMME DE PUBLICITÉ COOPÉRATIVE INTRA-QUÉBEC



CONTRAT/ENTENTE AVEC LES PARTENAIRES ASSOCIÉS

ENTRE :

Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism
1252, route 167 Sud, C. P. 134
Chibougamau, Québec G8P 2K6

REPRÉSENTANT :

Nom : Stéphanie Bourgault
Poste : Directrice marketing

ET :

Promoteur : _____

Adresse : _____

REPRÉSENTANT(E):

Nom : _____

Poste : _____

Pour en savoir plus sur le programme, les volets et les critères généraux d'admissibilité consultez :
[LE GUIDE DU PROGRAMME DE PUBLICITÉ COOPÉRATIVE.](#)

Pour plus d'information, communiquez avec Stéphanie Bourgault, directrice marketing
sbourgault@tourismebaiejames.com | 1 888 748-8140, poste 227

VOTRE CAMPAGNE



ᐃᑦᑦᑦᑦ ᐃᑦᑦᑦ
EYYOU ISTCHEE
BAIE-JAMES

SUJET DE LA CAMPAGNE : _____

DATES DE LA CAMPAGNE : _____

DESCRIPTION MONTAGE FINANCIER :

Le promoteur s'engage à fournir les informations suivantes à Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism. Pour son montage financier, le promoteur doit fournir les informations demandées dans le tableau ci-dessous.

VOLET	ACTION MARKETING	FORMAT	CIBLAGE GÉOGRAPHIQUE	PROFIL CLIENTÈLE	DATE	COÛT	MONTANT COUVERT PAR LE PROMOTEUR	MONTANT COUVERT PAR TBJ ET EIT
1	Magazine Aventure chasse et pêche	Pleine page	Province de Québec	Homme 45+	22 février 2020	4 210,00 \$	2 105,00 \$	2 105,00 \$
						\$	\$	\$
						\$	\$	\$
						\$	\$	\$
						\$	\$	\$
						\$	\$	\$
						\$	\$	\$
						\$	\$	\$
						\$	\$	\$
						\$	\$	\$
TOTAL						\$	\$	\$

*Note : Les taxes ne sont pas incluses dans les montants.

Exemple de tableau dûment rempli.

PARTICIPATION TOTALE DE TBJ & EIT (50%) : _____ \$

MODALITÉS DU PROGRAMME

Le programme couvre uniquement les coûts de parution. Les coûts de production et de graphisme ne sont pas admissibles (à l'exception des tournées journalistiques). Les documents produits par Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism (guide touristique, carte motoneige et carnet mototourisme) ne sont pas admissibles dans le programme de publicité coopérative.

Les projets doivent être soumis dans un délai de 60 jours avant la date de l'événement ou de la publication et approuvés par son représentant avant la parution et/ou diffusion.

LE PROMOTEUR S'ENGAGE À NOUS FOURNIR :

- ✓ Un montage financier de l'événement ou des actions à entreprendre ;
- ✓ Le montant total à couvrir par Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism ;
- ✓ Une épreuve de la publicité avant sa diffusion et/ou parution pour approbation ;
- ✓ La distribution/portée complète des actions, s'il y a lieu ;
- ✓ Aviser le fournisseur d'envoyer la facture directement à Tourisme Baie-James ;
- ✓ Payer Tourisme Baie-James dans les 30 jours suivants la réception de la facture ;
- ✓ Dans les cas où la facture doit être directement payée par le promoteur, la facture doit être acheminée à Tourisme Baie-James dans les 30 jours suivants le paiement, à concurrence du 15 avril de l'année en cours.

IMPORTANT : Toutes les factures doivent être adressées au nom de Tourisme Baie-James et envoyées à l'adresse suivante :

*Tourisme Baie-James
1252, route 167 Sud, C. P. 134
Chibougamau, Québec
G8P 2K6*

La participation globale de Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism est limitée selon le montant fixé par les budgets annuels accordés à la publicité coopérative. Le montant disponible dépend des autres demandes reçues. Ne tardez donc pas à soumettre vos projets.

TOURISME BAIE-JAMES ET EEEYOU ISTCHEE TOURISM S'ENGAGENT À FOURNIR :

- ✓ Le logo de l'image de marque commune avec la signature version anglaise et française ;
- ✓ Le logo de l'image de marque commune sans la signature ;
- ✓ La signature version cri-française et version cri-anglaise ;
- ✓ Le guide des normes de l'image de marque commune ;

IMPORTANT : Tous les projets ne respectant pas les normes graphiques de l'image de marque seront rejetés.

OBLIGATIONS DES DEUX ATR

TOURISME BAIE-JAMES ET EEEYOU ISTCHEE TOURISM S'ENGAGENT À :

- ✓ Payer le montant total des factures reçues directement des fournisseurs ;
- ✓ Refacturer 50% des coûts totaux (montants inscrits ci-dessus, taxes applicables) au promoteur, en tenant compte des avantages du programme de publicité coopérative.

OBLIGATIONS DU PROMOTEUR

LE PROMOTEUR S'ENGAGE À :

- ✓ Être membre en règle de Tourisme Baie-James et/ou Eeyou Istchee Tourism;
- ✓ Donner la visibilité qui revient aux ATR en affichant, sur une bannière ou tout autre outil de promotion et/ou publicité, le logo de l'image de marque commune de la région d'Eeyou Istchee Baie-James;
- ✓ Payer en totalité les factures de Tourisme Baie-James, dans les 30 jours suivants la réception. Celles-ci devront correspondre à 50% des frais du projet soumis ci-dessus;
- ✓ Remettre un rapport de l'événement ou du festival à Tourisme Baie-James ou Eeyou Istchee Tourism, au plus tard 6 mois après sa tenue.

NOTES ET DÉTAILS SUPPLÉMENTAIRES

En signant cette entente, chacun des partenaires s'engagent à respecter les termes convenus des actions suivantes. Tourisme Baie-James et Eeyou Istchee Tourism s'engagent à payer 50% des coûts ci-dessus à travers leur programme de publicité coopérative.

SIGNATURES DES PARTENAIRES

X

X

Date : _____ Date : _____

MERCI ET AU PLAISIR DE CONTRIBUER AU SUCCÈS DE VOTRE ENTREPRISE!



ᐃᐃᐅᐅ ᐱᐅᐅᐅ
EYYOU ISTCHEE
BAIE-JAMES

Pour plus d'information, communiquez avec Stéphanie Bourgault, directrice marketing
sbourgault@tourismebaiejames.com | 1 888 748-8140, poste 227